Paix - Travall - Patrie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

CABINET

Nº 0 0 1 0 7 2 7C/MINHDU/CAB

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

CABINET

Yaoundé, 2 8 JUIL 2023

COMMUNIQUE

A la suite des effondrements d'immeubles et des inondations qui ont malheureusement causé des pertes en vies humaines dans plusieurs centres urbains de notre pays, et dans le cadre des mesures prises par son Département Ministériel en exécution des Très Hautes Directives données par le Président de la République dans son télégramme officiel adressé au Gouverneur de la Région du Littoral le 25 juillet 2023,

Madame le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain a pris ce jour une importante Lettre-Circulaire relative à l'application de la réglementation en matière de construction des bâtiments dans les villes.

La Lettre-Circulaire rappelle que notre pays dispose d'un arsenal juridique étoffé en matière d'encadrement des opérations de construction et plus généralement d'habitat. Elle prescrit aux Maires, bras séculiers de ce dispositif réglementaire, des actions urgentes à mettre en œuvre en vue de la stricte application des normes d'urbanisme. Elle les assure de l'engagement de son Département Ministériel à les accompagner à cet effet.

Mme le Ministre saisit l'occasion pour insister sur la nécessaire prise de conscience du rôle des facteurs humains dans la récurrence des inondations et des effondrements d'immeubles. Il s'agit notamment du désordre urbain qui se traduit par des constructions anarchiques obstruant les drains naturels, ou sur des sites qui présentent des risques avérés de glissement de terrain.

En attirant l'attention sur le fait que les changements climatiques amplifient les risques d'occurrence des phénomènes extrêmes, et incidemment les risques de désastres humains et socio-économiques, en particulier dans les villes du fait de la plus grande densification de l'habitat, elle rappelle aux acteurs urbains et aux populations que les règles d'urbanisme précisées dans les textes réglementaires constituent des instruments pertinents de prévention qu'il convient plus que jamais de respecter. C'est la condition pour réaliser la vision portée par le CHEF DE L'ETAT pour des villes durables, sûres et résilientes.

CS